

Delémont, le 24 avril 2013

n° 331

Rentier AI à 100% et emploi

La 5^{ème} révision de l'Assurance invalidité (AI) invitait fortement les entreprises à proposer un aménagement professionnel à leurs employés fragilisés dans leur santé, ceci en fonction de leur possibilité de travail.

Nous remarquons que même si les entreprises ont essayé au mieux d'appliquer cette recommandation, beaucoup de rentiers AI n'ont pas pu conserver leur emploi avec un aménagement adéquat. La porte de la sortie était donc ouverte.

La marginalisation, l'exclusion, la solitude étaient et sont alors des états d'être que beaucoup de rentiers AI pouvaient et peuvent encore ressentir au quotidien.

Notre postulat concerne les personnes à l'AI à 100% pour lesquelles la loi permet d'avoir un travail, donc un salaire estimée à quelques centaines de francs par mois. Ces quelques heures d'activité professionnelle permettent un contact, une relation, le sentiment d'exister, le sentiment d'utilité et de conserver un rythme de vie. Peut-être que ces quelques heures par jour, par semaine sont les uniques heures où le lien social est conservé. Il existe malheureusement encore trop de situations où la personne reste seule chez elle avec tout ce que cela suppose en termes d'isolement et de solitude.

Actuellement dans le Jura, un des seuls employeurs qui engage des personnes à l'AI est Caritas Jura. Dans le secteur secondaire, l'Orif (intégration et formation professionnelle) offre une évaluation avant la réinsertion pour les ouvriers à l'AI.

Par contre dans le secteur tertiaire tout reste à faire !

Le Canton du Jura ne pourrait-il pas favoriser l'insertion de personnes AI à rentes pleines au sein de ses services ? Les communes jurassiennes pourraient être également intéressées par un tel projet.

Notre postulat vise toutes les personnes concernées bénéficiant ou non d'une formation (CFC ou supérieures). Certaines personnes, pensionnées par l'AI et disposant d'une formation supérieure, aimeraient retrouver un emploi partiel voire très partiel (quelques heures par semaine) dans leur domaine d'activité et ainsi pouvoir exercer leurs compétences.

Nous demandons au Gouvernement d'étudier sous quelle forme et à quelles conditions pourrait être engagée, à temps partiel, toute personne à 100% à l'AI, non seulement à l'Etat, mais aussi dans les communes jurassiennes ou dans le secteur privé.

Pour le groupe CS-Pop et Verts
Emmanuelle Schaffter

[Signatures]
J.P. Kuhn
J.H. Schaffter
Chenay